

Initiative populaire fédérale

« Pour des primes plus basses. Frein aux coûts dans le système de santé (initiative pour un frein aux coûts) »



Publiée dans la Feuille fédérale le 16 octobre 2018. Les citoyennes et citoyens suisses soussignés ayant le droit de vote demandent, en vertu des articles 34, 136, 139 et 194 de la Constitution fédérale et conformément à la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques (art. 68s.) :

La Constitution est modifiée comme suit :

Art. 117, al. 3 et 4

³ Elle [la Confédération] règle, en collaboration avec les cantons, les assureurs-maladie et les fournisseurs de prestations, la prise en charge des coûts par l'assurance obligatoire des soins de manière à ce que, moyennant des incitations efficaces, les coûts évoluent conformément à l'économie nationale et aux salaires moyens. Elle introduit à cet effet un frein aux coûts.

⁴ La loi règle les modalités.

Art. 197, ch. 12

12. *Disposition transitoire ad art. 117, al. 3 et 4 (Assurance-maladie et assurance-accidents)*

Si, deux ans après l'acceptation par le peuple et les cantons de l'art. 117, al. 3 et 4, la hausse des coûts moyens par assuré et par année dans l'assurance obligatoire des soins est supérieure de plus d'un cinquième à l'évolution des salaires nominaux et que, à cette date, les assureurs-maladie et les fournisseurs de prestations (partenaires tarifaires) n'ont pas arrêté de mesures contraignantes pour freiner la hausse des coûts, la Confédération prend en collaboration avec les cantons des mesures visant à faire baisser les coûts, qui produisent effet à partir de l'année suivante.

Seuls les électrices et électeurs ayant le droit de vote en matière fédérale dans la commune indiquée en tête de la liste peuvent y apposer leur signature. Les citoyennes et les citoyens qui appuient la demande doivent la signer de leur main.

Canton		N° postal	Commune politique		
N°	Nom et prénoms <small>Écrire de sa propre main et si possible en majuscules</small>	Date de naissance <small>Jour/mois/année</small>	Adresse exacte <small>Rue et numéro</small>	Signature manuscrite	Contrôle <small>laisser en blanc</small>
1.					
2.					
3.					
4.					
5.					
6.					
7.					
8.					
9.					
10.					

Celui qui se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures ou celui qui falsifie le résultat d'une récolte de signatures effectuée à l'appui d'une initiative populaire est punissable selon l'article 281 respectivement l'article 282 du code pénal.

Le comité d'initiative, composé des auteurs de celle-ci désignés ci-après, est autorisé à retirer la présente initiative populaire par une décision prise à la majorité absolue de ses membres ayant encore le droit de vote : **Binder-Keller Marianne**, Müntzbergstrasse 21, 5400 Baden; **Bischof Pirmin**, St. Niklausstrasse 1, 4500 Solothurn; **Bischofberger-Breu Ivo**, Ackerweg 4, 9413 Oberegg; **Candinas Martin**, Berninaweg 13, 7000 Chur; **Ettlin Erich**, Chatzenrain 22, 6064 Kerns; **Glanzmann-Hunkeler Ida**, Feldmatt 41, 6246 Altishofen; **Graber Konrad**, Amlehnhalde 18, 6010 Kriens; **Humbel Näf Ruth**, Bollstrasse 34, 5413 Birmenstorf AG; **Juillard Charles**, Rue Joseph-Trouillat 18, 2900 Porrentruy; **Lohr Christian**, Alleeweg 10, 8280 Kreuzlingen; **Lombardi Filippo**, via Miravalle 16, 6900 Massagno; **Müller-Altermatt Stefan**, Dorfstrasse 6, 4715 Herbetswil; **Pfister Gerhard**, Alte Landstrasse A1, 6315 Oberägeri; **Roduit Benjamin**, Chemin de la Pierre Avoi 11, 1913 Saillon; **Schneider Tino**, Süsswinklgasse 5, 7000 Chur; **Schneider-Schneiter Elisabeth**, Mühlegasse 32, 4105 Biel-Benken BL; **Seydoux-Christe Anne**, Rue de Mont-Terri 15, 2800 Delémont.

Le comité se chargera de demander l'attestation de la qualité d'électeur des signataires (laisser en blanc).

Le/La fonctionnaire soussigné/e certifie que les (nombre) signataires de l'initiative populaire dont les noms figurent ci-dessus ont le droit de vote en matière fédérale dans la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques.

Le/La fonctionnaire compétent/e pour l'attestation (signature manuscrite et fonction officielle) :

Lieu : _____

Date : _____

Signature manuscrite : _____

Fonction officielle : _____

Sceau :



Important : Merci de renvoyer cette feuille dans les plus brefs délais, entièrement ou partiellement remplie, à : **Initiative pour un frein aux coûts, Case Postale 4164, 2500 Biel/Bienne 4.**

D'autres listes peuvent être commandées par courriel à l'adresse freinauxcouts@cvp.ch ou téléchargées sur www.freinauxcouts.ch. **Expiration du délai imparti pour la récolte des signatures : 16 avril 2020.**

